

(Traduction)

BUREAU EXÉCUTIF DU PRÉSIDENT
Représentant au Commerce des États-Unis
Washington, D.C. 20508

Le 22 février 2000

L'honorable Herminio Blanco Mendoza
Secrétaire au Commerce et au Développement industriel
Alfonso Reyes 30, Piso 10
Col. Hipodromo Condesa
06179 Mexico D.F.
Mexico

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de confirmer l'entente, tel qu'énoncée dans les annexes à la présente lettre, qui est intervenue entre les délégations des États-Unis d'Amérique, du Canada et des États-Unis du Mexique au sein du Groupe de travail sur les règles d'origine, établi conformément à l'article 513 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ci-après dénommé ALENA) afin d'apporter des rectifications techniques aux annexes 401 et 403.1 de l'ALENA. Ces rectifications techniques ne constituent pas des changements substantiels à l'ALENA et ont pour seul objet d'assurer la concordance entre les annexes et les lois tarifaires des Parties.

Je confirme que la présente lettre et ses annexes, et votre lettre, ainsi que votre lettre au ministre Pettigrew et sa lettre de confirmation en réponse, constituent un accord entre nos trois gouvernements. Je confirme en outre que cette entente entrera en vigueur le 1^{er} mars 2000, après l'échange de notifications écrites attestant l'accomplissement des formalités juridiques applicables par chacune des Parties.

Veuillez agréer, monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma très haute considération.

(Signé)
Charlene Barshefsky

c.c. L'honorable Pierre Pettigrew